

**CESE**  
**L'orientation des élèves**  
*Intervention de Christian CHEVALIER*  
**Au titre du groupe Unsа et du groupe des Associations**  
11 Avril 2018

Monsieur le Président, chers collègues,

En préambule, je remercie les deux rapporteurs Albert et Laure pour la qualité des échanges, des débats, des réflexions qu'ils nous ont permis de conduire en section. Une section qui a dû mettre les bouchées doubles puisqu'au-delà du travail habituel, nous avons essuyé les plâtres de la mise en œuvre de la plateforme participative. Un outil d'appui à nos travaux dont il faudra tirer les enseignements, à la fois sur ses plus-value mais aussi sur ses limites.

Si notre système scolaire semble adapté pour une part importante des élèves, il est néanmoins un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. Au lieu de s'y réduire, les inégalités s'y accroissent. L'origine sociale en est le marqueur le plus saillant. Les causes en sont multiples mais largement structurelles et bien sûr politiques.

Les auditions sont venues consolider l'idée que notre dispositif d'orientation vient perpétuer et accentuer ces inégalités qu'elles soient sociales, territoriales, d'origine ou encore de genre, avec pour certains jeunes un cumul redoutable de ces marqueurs.

Notre système d'orientation apparaît comme une succession de tamis où la part faite au choix individuel est encore trop largement marquée par les déterminismes que je viens d'évoquer. Il y a ceux qui savent s'orienter et trouver leur chemin car la boussole familiale est fiable, l'environnement bien balisé, les réseaux établis et l'établissement scolaire renommé... et puis il y a les autres, ces jeunes pour qui l'orientation n'est pas choisie mais subie pour de multiples raisons imposées de l'extérieur: des ambitions bridées, des isolements territoriaux, des filières, notamment professionnelles, à remplir, des représentations institutionnelles erronées, un labyrinthe d'informations multiples... bref un multitude de facteurs, de frontières invisibles qui entravent le désir et l'audace, la liberté du choix et l'accomplissement personnel.

Cela est d'autant plus fâcheux qu'à partir de ces choix ou non choix réels se jouent des destins individuels et la place de chacun de ces jeunes dans la cité. C'est-à-dire, in fine, leur qualité de citoyen ou citoyenne accompli.e socialement et professionnellement.

L'avis, à juste titre, inscrit l'orientation dans un processus d'appropriation de son avenir, dans un parcours individuel qui se projette dans le temps et doit, tout au long de la scolarité, être accompagné, épaulé, conseillé par les enseignants, les psychologues de l'éducation nationale, les professionnels des métiers et tout acteur susceptible d'apporter sa pierre à cette patiente construction. Dans ce parcours, la qualité de l'information, sa lisibilité, son accès facilité constituent un des leviers majeurs, tout comme l'accompagnement individualisé, et la multiplication des allers retours avec la réalité concrète des métiers et de leurs contraintes.

Les témoignages recueillis ont montré combien la diversité et la qualité des rencontres articulées autour de partenariats inclus dans des projets pédagogiques mobilisateurs nourrissent la découverte d'un monde professionnel diversifié.

Élargissant la perspective de l'orientation purement scolaire, la question de la formation tout au long de la vie réinscrit la nécessaire souplesse des parcours et l'offre de formation continue dans

un maillage construit et articulé au sein de schémas régionaux élaborés par chaque SPRO et tous ses partenaires.

Sur tous ces sujets, les préconisations de l'avis sont nombreuses et pertinentes pour améliorer la situation actuelle.

Mais au-delà, le point saillant de cet avis est la mise en exergue de ce que toutes les auditions ont pointé, à savoir la nécessité de repenser la place du palier d'orientation, actuellement situé en fin de troisième. Il apparaît aujourd'hui comme prématûr dans la construction de l'orientation et devrait désormais trouver sa place à l'issue du collège une fois le socle commun de connaissance de compétences et de culture acquis. Cette préconisation n°10 touche à l'architecture même de notre système éducatif pensé en d'autres temps, pour des élèves en réussite et dans un monde moins complexe.

La concrétisation du socle commun de la scolarité obligatoire de la maternelle au collège, les évolutions en cours sur le bloc bac-3/bac + 3, contraint, de fait, à repenser la structuration même de notre système éducatif sur ce point. C'est, bien sûr, là une préconisation lourde, car elle impacte les structures, les personnels, les emplois, les contenus de formation, les familles, les élèves, les collectivités territoriales et les choix politiques et budgétaires pour ne citer que ceux-là... Pour autant cette problématique ne doit pas être esquivée d'autant que cette approche pourrait largement contribuer à reconnaître enfin la voie professionnelle et l'apprentissage à égale dignité des autres parcours d'orientation.

Le gouvernement vient de faire des annonces sur la formation professionnelle. Elles impactent cette question de l'orientation et le ministre de l'éducation nationale devrait préciser les évolutions prévues. Cet avis tombe donc à point nommé pour venir éclairer un débat et des décisions qui pour le moment se dessinent comme juxtaposées, structurelles et loin de la cohérence de cet avis.

L'Ecole de la République ne peut pas continuer à laisser dans des impasses tous ces jeunes marqués par leurs origines sociales. Repenser le dispositif d'orientation de façon systémique comme le préconise cet avis, c'est agir pour une Ecole réellement inclusive. L'Ecole de la confiance, dont on nous parle tant, c'est, peut être finalement celle de la confiance en soi pour construire pas à pas son devenir à égalité et en toute sérénité.

L'Unsa et le groupe des associations voteront cet avis.